

Zeitschrift: Jeunesse et sport : revue d'éducation physique de l'École fédérale de gymnastique et de sport Macolin

Herausgeber: École fédérale de gymnastique et de sport Macolin

Band: 32 (1975)

Heft: 6

Rubrik: Ailleurs

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Ailleurs

«Le contrat de coopération»

Une heure avec Pierre Mazeaud

Il unirait, pour un temps à fixer, les athlètes aux fédérations qui ont favorisé leur essor

Les congés-études

Vous condamnez formellement toute ingérence tendant à mettre les champions sous l'influence directe d'intérêts financiers. Mais de quels moyens disposez-vous pour que cette condamnation ne soit pas lettre morte ?

R. — Le secrétariat d'Etat influence les fédérations. Ensuite, nous envisageons une prise en charge des athlètes amateurs en ce qui concerne leur avenir social que la pratique de la haute compétition ne devrait en aucun cas compromettre. Prenons le cas, par exemple, d'un étudiant en médecine. Si l'année qui précède les Jeux olympiques, il a encore un an d'études à faire, nous créons le congé études. Pendant une année, nous le prenons en charge. Il pourra s'entraîner sans être angoissé par son examen, reporté à l'année suivante. NOS REMARQUES. — En fait, c'est pratiquement pendant sept ans que l'étudiant en médecine promis à la haute compétition aura été pris en charge par le secrétariat d'Etat. Nos futurs champions auront-ils conscience de ce privilège ? Leur désir profond de se battre, de s'entraîner dur pour gravir un à un les échelons qui mènent aux honneurs n'en sera-t-il pas altéré ? Espérons-le. Mais l'exemple du tennis fait réfléchir.

Un échange de bons procédés

Vous admettez que le soutien apporté aux athlètes par la collectivité, soutien qui va s'intensifier, implique de leur part des devoirs impératifs envers leur fédération.

Pour mieux lutter contre l'agression du professionnalisme sauvage et protéger les champions des tentations des promoteurs, ne croyez-vous pas le moment venu de remplacer le «contrat moral» qui est souvent une fiction, par un contrat en bonne et due forme qui lierait l'athlète à la fédération qui, grâce aux fonds publics, aura aidé à son époussement. Ce contrat, limité dans le temps, existe dans l'administration. On pourrait l'appeler: contrat de coopération. Pour éviter ce mot de subordination qui semble dépassé. Qu'en pensez-vous.

R. — Cette idée est intéressante. A preuve: je la mets à l'étude pour les athlètes qui seront présélectionnés pour les Jeux de 76 à Montréal.

L'hypothèse suggérée est liée à la poussée du professionnalisme privé. Elle apparaît comme la meilleure des sauvegardes dans l'évolution actuelle du sport. Elle ne saurait constituer une brimade. Un jeune athlète, digne de bénéficier des fonds publics, saura toujours reconnaître que ce privilège est assorti d'un minimum d'obligations. A partir d'un certain âge, le champion serait autorisé à quitter sa fédération s'il y trouve quelque avantage.

Rien n'est vraiment changé en ski

Vous avez approuvé, l'hiver dernier, l'autorité des dirigeants du ski et trouvé logique le renvoi de l'équipe de France des skieurs qui ne respectaient plus leurs obligations. Mais les dirigeants qui avaient pris ces décisions exemplaires ont, eux-mêmes, quitté la scène sans que vous ayez pu intervenir. N'est-ce pas la preuve que les bonnes intentions du secrétaire d'Etat à la Jeunesse et aux Sports se heurtent à des structures qui font plus de cas des intérêts matériels des uns et des autres que de l'avenir du sport considéré ?

R. — Je fais confiance à la nouvelle équipe de dirigeants pour préserver ce qu'il y avait de bon dans la politique de l'équipe précédente.

Il y a aussi l'action du secrétariat d'Etat. S'il est vrai que la loi de l'élection joue pour la constitution des fédérations, en revanche, c'est l'Etat qui approuve et surveille celle de l'équipe d'entraîneurs.

Le creux observé actuellement chez les hommes, aussi bien en descente qu'en slalom est assez dramatique dans la mesure où nous tombons de haut. Nous regrettons l'ancienne équipe mais soyons patients avec celle qui lui succède... comme le ministre nous le demande.

Le fisc au service du vrai sport

Les promoteurs américains constituent pour le sport français et son éthique traditionnelle un danger qui a déjà fait du ravage en tennis et menace, de manière sinon identique du moins similaire, l'athlétisme, le ski, le basket et, demain peut-être, le football, le cyclisme et la boxe. Concevez-vous un moyen de protection ? Juridique par exemple ? R. — Oui. Et nous l'appliquons au basket. Il s'agit de faire en sorte que les profits de ces «spectacles sportifs» soient taxés comme les bénéfices des sociétés commerciales. Et que les pouvoirs des fédérations soient renforcés quant à la gestion de leur sport. Je vous dirai, en passant, qu'un club comme Marseille est, à mon avis, une société et non une association régie par la loi de 1901.

Bravo à ce barrage fiscal opposé à la tentative de tous les émules du père Ubu. Hier, en une seule soirée, nous avons appris:

1. Qu'une équipe de Noirs américains représentant la ville de Lyon, chef-lieu du département du Rhône s'entraînait dans le Tennessee pour un championnat d'Europe qui n'aura peut-être pas lieu !

2. Que l'équipe de tennis des «Racquets de Denver» (Colorado), celle de Françoise Durr, est à vendre, son «propriétaire» ayant décidé de concentrer ses efforts et son argent sur une équipe de basket professionnel !

Dépêchez-vous, les businessmen ! On solde Françoise ! Triste, non ?

Pas de concours de pronostics

Vous n'êtes pas partisan de concours de pronostics et nous ne saurons ici, vous en faire le reproche. De même, nous félicitons-nous que, grâce à vous, le budget des sports soit attributaire d'une partie du prélèvement sur les recettes du P.M.U. Mais cela ne saurait compenser les ressources qui pourraient venir des concours de pronostics. N'envisagez-vous pas d'obtenir d'autres ressources d'appoint qui, ajoutées à celles obtenues pourraient stériliser l'offensive des parlementaires partisans des concours dont un membre du gouvernement particulièrement attaché à leur institution: M. Bernard Destremau ?

R. — Je ne vois pas l'opportunité des concours de pronostics et ce n'est pas ce qui se passe actuellement dans le monde des courses qui fera changer le gouvernement d'idée. Quant aux ressources compensatrices, vous signalez à bon escient le prélèvement que j'ai obtenu sur les recettes du P.M.U. D'autre part, grâce à la perception d'une surtaxe sur les entrées aux stades, nous effectuerons la péréquation entre les grands sports populaires et ceux qui ne bénéficient pas du même engouement.

Je dirai encore qu'il faut que le mouvement sportif fasse lui-même effort pour se procurer des ressources propres. Ne pas succomber au penchant pour la subvention.

M. Comiti, auquel M. Mazeaud succéda, avait lié son sort aux concours de pronostics dont il était un opposant déterminé. Il est parti la tête haute.

Nous n'avons pas cherché à cueillir de la bouche du ministre actuel ce «jamais si peu recommandé aux hommes politiques. Mais il nous a paru que sa conviction était bien ancrée: il est résolument contre les concours.

Bernard Destremau, lui, est pour. Et le président de la République connaît son opinion. A l'Assemblée selon nos informations, toute la gauche serait contre ainsi que 50 p. 100 de l'UDR.

Les concours de pronostics ne sont pas pour demain !

En ce qui concerne la surtaxe dont on parlait depuis quelque temps déjà, nous n'en avons pas demandé au ministre le mécanisme, ni si elle incombera au spectateur (déjà pénalisé par l'inflation des prix d'entrée) ou aux organisations. M. Mazeaud, en effet, se réserve, comme nous l'avons dit hier, de présenter, dans tous ses détails, la loi portant son nom, lundi prochain, lors d'une conférence de presse. Nous saurons tout ce jour-là.

Le pour et le contre

Etes-vous optimiste ou pessimiste en ce qui concerne l'avenir du sport, en France et dans le monde, du sport de plus en plus dénaturé par l'argent ? Ne croyez-vous pas qu'il a amorcé une période de décadence, et si c'est votre opinion, comment croyez-vous qu'on puisse la freiner ?

R. — Mes raisons d'être optimiste sont les suivantes:

- 1) le développement du nombre des pratiquants et de licenciés (plus 5 p. 100 en moyenne par an);
- 2) la prise de conscience par l'opinion que suscitera la loi à venir;
- 3) les effets à long terme de la politique que nous cherchons à mettre en place.



varioplast

Revêtement synthétique très bon marché pour les pistes d'élan et d'athlétisme

Hans Bracher **Construction de places de gymnastique et de sports**
Bern Frauenfeld Moutier

Mes craintes viennent:

- 1) de l'intérêt que l'argent porte à certains sports (preuve d'ailleurs du succès de ces sports);
- 2) de l'existence des athlètes professionnels dans des sports dits amateurs, qui rend la compétition inégale, que ces athlètes soient pris en charge par l'Etat ou par les firmes. Un effort reste à faire sur le plan des structures du sport et de son financement. Mais il faudra quatre ou cinq ans pour que la loi porte véritablement ses fruits.

En guise de conclusion

Etant donné les «tendances» du sport moderne, un minimum de lucidité entraîne un certain pessimisme.

Nous ne doutons pas un instant que les intentions de Pierre Mazeaud soient bonnes, qu'il était nécessaire de changer de cap et que, si l'on avait tardé à donner un statut au champion, nous n'aurions bientôt plus de champions.

Nous souhaitons donc, d'ores et déjà, la réussite pleine et entière de la réforme que M. Mazeaud va nous détailler dans trois jours.

Cependant, et en nous limitant à la haute compétition, nous craignons que le fait qu'elle dépende, en définitive, du bon vouloir des fédérations, nous décroise parfois.

Car l'assainissement du sport dépend en grande partie, chez nous, de l'exemplarité des dirigeants français.

Sait-on que le mot «sport», devenu universel, vient du vieux français desporter, exercer le corps. Et l'esprit...

A tous les responsables du sport français de se montrer dignes de cette paternité !

par Jean Dumas «L'Aurore, Paris»

Par delà les équipements sportifs, créer des bases de loisirs pour l'ensemble de la population

Le 10e congrès du mouvement national des élus locaux s'est achevé à Mâcon, par un déjeuner présidé par M. Pierre Mazeaud, secrétaire d'Etat chargé de la Jeunesse et des Sports, à l'issue d'une matinée consacrée à la discussion et au vote des deux rapports essentiels étudiés par le congrès, d'une part, sur la répartition des charges entre les collectivités locales et l'Etat, d'autre part, sur la réforme des finances locales.

Réerves sur la caisse publique d'emprunts

Les congressistes se sont félicités, bien sûr, de ce que M. Poniatowski, la veille, ait, par son plan de réformes en profondeur du régime financier des collectivités locales, répondu par avance à leurs représentations et doléances.

Cependant, certaines craintes ont été exprimées à propos du plan du ministre, et, par exemple, que l'institution de la fameuse caisse publique unique à laquelle les collectivités locales pourront s'adresser pour leurs emprunts, aboutisse en fait, à un renforcement de la tutelle de l'Etat. Mais il faut remarquer que le recours à cette caisse unique publique ne peut pas empêcher, en tout état de cause, le recours à toutes les sources de prêts privées.

On a encore souhaité que la région ne fasse pas écran entre l'Etat et les départements et les communes et qu'elle n'«aspire» pas les compétences départementales; et encore que les élus impétrants puissent bénéficier d'une formation financée par le gouvernement; mais la plupart des observations principales ont été formulées à propos du rapport sur la réforme des finances locales.

A ce sujet, le congrès a adopté une motion en dix points, qui, réclame, en ce qui concerne les subventions d'équipement, que celles de caractère forfaitaire subissent l'indice du coût de la construction et que celles en pourcentage soient calculées sur le coût réel de l'équipement, et que par ailleurs, en ce qui concerne les subventions de fonctionnement, l'Etat les réajuste en fonction du coût de la vie.

Et réserves sur la départementalisation

Pour ce qui est de la taxe professionnelle qui doit être, en fait, sur sept ans, progressivement substituée à la patente, les congressistes ont protesté contre l'intention du ministre d'aboutir, à terme, à une départementalisation de son taux: Il leur paraît nécessaire, tout en retenant l'idée d'un fonds d'égalisation dans le cadre départemental, que cette taxe ait toujours sa base fixée par la commune.

Enfin, pour ce qui est de l'ensemble de cette réforme des finances locales, le MNEL a insisté pour l'instauration nécessaire d'un calendrier à partir duquel l'élaboration progressive des mesures envisagées pourrait être mieux contrôlée.

M. Mazeaud: des bases de loisirs

En fin de matinée, avant le discours de M. Mazeaud, c'est un exposé introductif nourri et convaincant de M. Hubert Bassot, sur les grands thèmes «Jeunesse, armée et éducation nationale», qui a captivé l'attention du congrès.

On doit en retenir trois formules:

A propos du service militaire: «Le droit de disposer de soi-même, c'est dans la discipline qu'on l'apprend.»

A propos de l'éducation nationale: «Il n'y a pas de piètre jeu-nesse. Il ne peut y avoir qu'un piètre monde construit par les adultes.»

A propos de la société française actuelle: «Autrefois, à dix-huit ans, on devait pour s'exprimer, être révolutionnaire. A présent, on peut être citoyen à part entière.»

M. Mazeaud, secrétaire d'Etat chargé de la Jeunesse et des Sports, est revenu à des formules plus terre-à-terre pour exprimer ses préoccupations et ses solutions aux problèmes qui lui sont posés.

Il a déjà bien souvent, et nous avons souvent aussi eu l'occasion de nous en faire l'écho, exposé les grandes lignes de la loi qu'il doit présenter incessamment au Parlement.

Il en a répété hier les grandes lignes devant les élus du MNEL.

— Développement du sport obligatoire dans le cadre de l'enseignement secondaire, en regrettant de ne pouvoir le rendre également obligatoire dans l'enseignement supérieur:

— Formation des cadres, l'étudiant en EPS devant être un étudiant comme les autres, de même que le «prof. de gym» un enseignant comme les autres (les études seront étendues sur quatre ans, deux ans pour un DEUG et deux ans de plus pour un CAPES):

— Enfin, nécessité pour avoir des champions, d'assurer la promotion sociale des athlètes et de leur assurer leur après-carrière sportive.

Mais surtout M. Mazeaud a demandé aux élus locaux de considérer qu'il fallait dépasser maintenant la préoccupation de l'équipement en stades et en complexes purement sportifs, la France commençant à être bien équipée en ce domaine, pour s'attacher à la réalisation de véritables bases de loisirs qui répondent à la nécessité biologique, pour l'ensemble de la population, de trouver là son antidote aux poisons de la société contemporaine. Bases de loisirs à réaliser sur un plan communal si possible ou bien sur un plan intercommunal. Les élus locaux, représentants de toutes les couches de population et d'une population de tous les âges, ont paru accueillir favorablement son idée, pourvu qu'une aide leur soit accordée par le gouvernement.

Il ne restait plus alors à M. Pierre Carous, président du MNEL qu'à souligner l'importance exceptionnelle de ce dixième congrès du mouvement, qui a vu enfin, selon son expression, «le dialogue entre représentants des élus locaux et représentant du gouvernement, cesser d'être un dialogue de sourds.»

par Bernard Gaudez, «Le Progrès, Lyon»

Chercheurs au service du sport

C'était là un chapitre des plus importants en ce sens qu'il comportait les points suivants:

- a) Personnalisation de l'équipe (Psychologie des équipes pros et amateurs — La tristesse des joueurs pros opposée à l'enthousiasme des amateurs)
- b) Auto-appréciation de l'entraîneur comme base essentielle de succès.
- c) Possibilités de la sociométrie. Technique la plus sociale de l'entraînement avec organisation de la dynamique de groupe.
- d) Soins psychologiques aux équipes de tête.
- e) Réaction des paramètres de traumatisme psychique.
- f) Soins psychologiques avant une rencontre.

Pour résumer toutes ces «thérapeutiques», le professeur Rioux mit en exergue le remarquable exposé fait par l'entraîneur national brésilien A. Ribeiro Da Silva en avril 1973 à Rio de Janeiro. Selon cet éminent entraîneur, qui ne craint pas de travailler avec les chercheurs pour améliorer le rendement de son équipe, il faut prévoir dans le cadre du sport, une section de psychologie sportive, car de toute évidence l'intelligence est une qualité nécessaire et très recherchée en football. Les activités sensorimotrices vont de pair avec l'intelligence. Ainsi un gamin de 10 à 12 ans, capable de faire une analyse grammaticale ou une fraction pourra jouer en équipe.

La psychomotricité

Il sait analyser géométriquement, donc il est capable de faire une passe. C'est ce qui nous amène à parler de la psychomotricité. Un joueur intelligent est donc au-dessus du lot. Il possède non seulement la perception de l'espace, mais encore celle de la fatigue. Pour un joueur à bout de ressources physiques, un stade n'a plus 100 ou 110 mètres de long mais souvent 300 mètres. C'est ce que les spectateurs n'arrivent pas à déceler... La présence d'un psychologue dans une équipe arrive, dans ce genre de situation, à trouver bien des solutions. Toujours selon Da Silva, et nous n'osons pas le démentir, il arrive très fréquemment que des joueurs aient tendance à pénétrer dans l'offensive en se portant soit sur le côté gauche, soit sur le côté droit du terrain. Vouloir changer leur façon de faire équivaudrait à provoquer un véritable boomerang ! On y arrive en appliquant une méthodologie réactive et instrumentale.

Le rôle du psychologue

Après avoir traité du phénomène de l'animisme (préter vie à une chose, le ballon par exemple), l'idée que le ballon est un symbole de forces occultes pénètre profondément dans la croyance imaginaire et mythique. Da Silva préconise également

ment un entraînement psychologique de l'avant centre qui doit rester lucide et traité du problème particulier des ailiers qui ont une vision restreinte. Les ailiers ont un axe préférentiel car en psychologie la vision n'existe pas. Il faut parler de perception. D'autre part les sociogrammes le prouvent, il existe des liens affectifs sur un terrain: on fait mieux une passe à un ami qu'à un autre partenaire. Da Silva conclut en disant que le travail des chercheurs est considérable, en ce qui concerne la dynamique de l'effort verbal dans le consensus évolutif, et le rôle de la parole pour stimuler une équipe. A quel moment, le mot juste pour provoquer le déclic? Ce déclic qui doit se produire chez le joueur, surtout lorsqu'il occupe un poste-clé dans les rouages de l'ensemble mis au point par le psychologue et l'entraîneur.

Plusieurs types de leaders

Pour étayer notre raisonnement, nous dirons qu'il existe plusieurs types de leaders. a) L'un qui procure la tranquillité et la paix et le calme de l'équipe (leader socio-émotionnel); un autre qui maintient un esprit élevé et l'enthousiasme (leader moral) et un troisième, spécialisé dans les contre-attaques, quand son équipe perd et a besoin d'esprit offensif (leader actif).

Le leader qui commande et qui parle à ses camarades et qui indique ou change la tactique est aussi un alter-égo de l'entraîneur au cours de la partie (leader pédagogique) ou stratège, si on le préfère ainsi.

Il y a un «capitaine»-leader représentatif, voix du club qui doit s'imposer plus par sa présence que par sa parole. Dans ce contexte, on peut voir le rôle énorme que peut et doit tenir le psychologue auprès de l'entraîneur.

C'était le point de vue de M. Jean Letessier, directeur de l'INS d'Ignace Heinrich, de Thomas (ancien champion de France du poids et du disque), de Claude Bayer, entraîneur national de handball. Le psychologue doit encore résister à un certain «Establishments» mais son heure est proche.

L'exemple de l'Allemagne de l'Est et de la Hollande, sans oublier la République fédérale allemande, est le garant des chercheurs des autres nations.

«Le sport faisant appel à la contrainte sur soi-même, au sang-froid, à l'observation... relève de la psychologie autant que de la physiologie et peut réagir sur l'entendement, le caractère et la conscience. Il est donc un agent de perfectionnement moral et social. Comme tel, il relève de la pédagogie sportive.

par Fernand Saivador, «L'Alsace, Mulhouse»

Le recteur Magnin:

«Il y a trois aspects dans le sport»

Le recteur Magnin est originaire de Nancy où il est né en 1926 et où il a fait ses études de médecine.

Diplômé de pneumophysiologie, agrégé de pharmacologie, biologiste des hôpitaux, il a exercé à l'hôpital Cochin à Paris, puis s'est vu confier la chaire de pharmacologie de la Faculté de médecine de Besançon dont il a été nommé doyen en 1968.

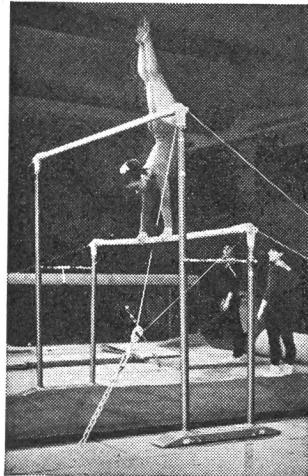
En 1970, il est recteur de l'Académie de Clermont-Ferrand puis revient en septembre 1972 occuper le même poste à la tête de l'Académie de Besançon. Le recteur Magnin est un sportif accompli qui pratique la moto, le ski de fond, le canoë-kayak et le judo. Il a été champion universitaire de boxe. «A l'époque où l'on prétend que le sport est malade en France, il faut quand même savoir qu'enormément de jeunes le pratiquent et que chez les juniors notamment, nous atteignons un excellent niveau», a déclaré hier le recteur Magnin, nouveau directeur des Sports.

«Le problème se situe plus loin; il s'agit du hiatus qu'on trouve dans le passage junior-senior. Nos réserves de sportifs au sortir de l'enseignement secondaire se diluent dans l'enseignement supérieur. C'est un de nos handicaps. Les universités françaises ne favorisent pas suffisamment l'expansion du sport. Si nous voulons avoir des champions, il est indispensable qu'ils existent dans le cadre des universités, c'est-à-dire que celles-ci leur fassent une place. Il y a là toute une politique à reprendre.»

«Je considère qu'il y a trois aspects dans le sport, a continué M. Magnin, l'aspect formation qui concerne la jeunesse, l'aspect sport de masse qui concerne tout le monde et se trouve indispensable pour l'état de santé du pays, et enfin l'aspect sport d'élite. C'est là que le problème se pose. Il faut mettre en œuvre une politique de formation et de «suivi» à long terme. L'entraînement des sportifs d'élite rend indispensable qu'on reconstruise nos méthodologies scientifiques. Celles-ci existent déjà dans certaines disciplines où les gens sont très bien suivis, mais pas partout encore.»

«L'une de mes préoccupations, dès que je serai en poste, a dit le recteur Magnin, sera d'organiser une authentique médecine sportive et une solide biologie sportive.»

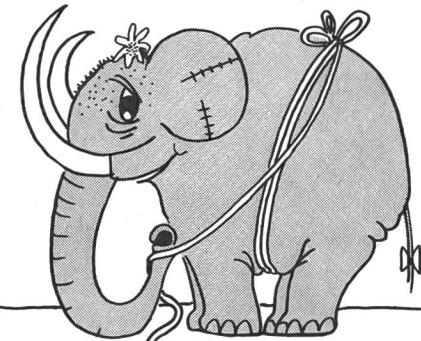
«Quest-France, Rennes»



Fabrique d'engins de gymnastique

Alder & Eisenhut AG

 8700 Küsnacht-ZH Tél. 01 / 90 09 05
 9642 Ebnet-Kappel-SG Tél. 074 / 3 24 24



L'offre pour l'équipement de haute montagne comporte elle aussi un rayon genre sommité solitaire

p. ex. Cordes MAMMUT
 Cramppons SALEWA
 Piolets CHARLET MOSER
 Brodequins ferrés et varappes
 GALIBIER
 Vêtements en duvet
 MAMMUT EVERDAUN

Équipement de haute montagne

AROVA LENZBURG

fourni par les magasins spécialisés

